



© CAPI

**OBSERVATOIRE
DE LA COHESION
SOCIALE ET
TERRITORIALE**

MARS 2023

Scolarité dans les QPV de la CAPI



Agence d'Urbanisme de l'aire
métropolitaine lyonnaise

Définition

Le « quartier vécu » est celui où sont pris en compte les usages des habitants des quartiers et les actions mises en œuvre à leur intention.

Un établissement en REP est un établissement se trouvant dans un réseau d'éducation prioritaire et rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

La CAPI a souhaité avoir une vision plus fine des éléments relatifs à la scolarité des élèves plus particulièrement issus des QPV. En effet, l'éducation est un enjeu majeur de la Politique de la Ville et il y a un besoin d'avoir un panorama des chiffres essentiels. Celui-ci doit permettre aux élus et partenaires de s'emparer des principaux éléments statistiques sur une problématique majeure. Pour traiter de cette question, il a d'abord été décidé de s'intéresser aux collèges (privés et publics). C'est en effet à ce niveau qu'il y a le plus de données disponibles mais également que le nombre d'élèves est encore significatif (école obligatoire jusqu'à 16 ans).

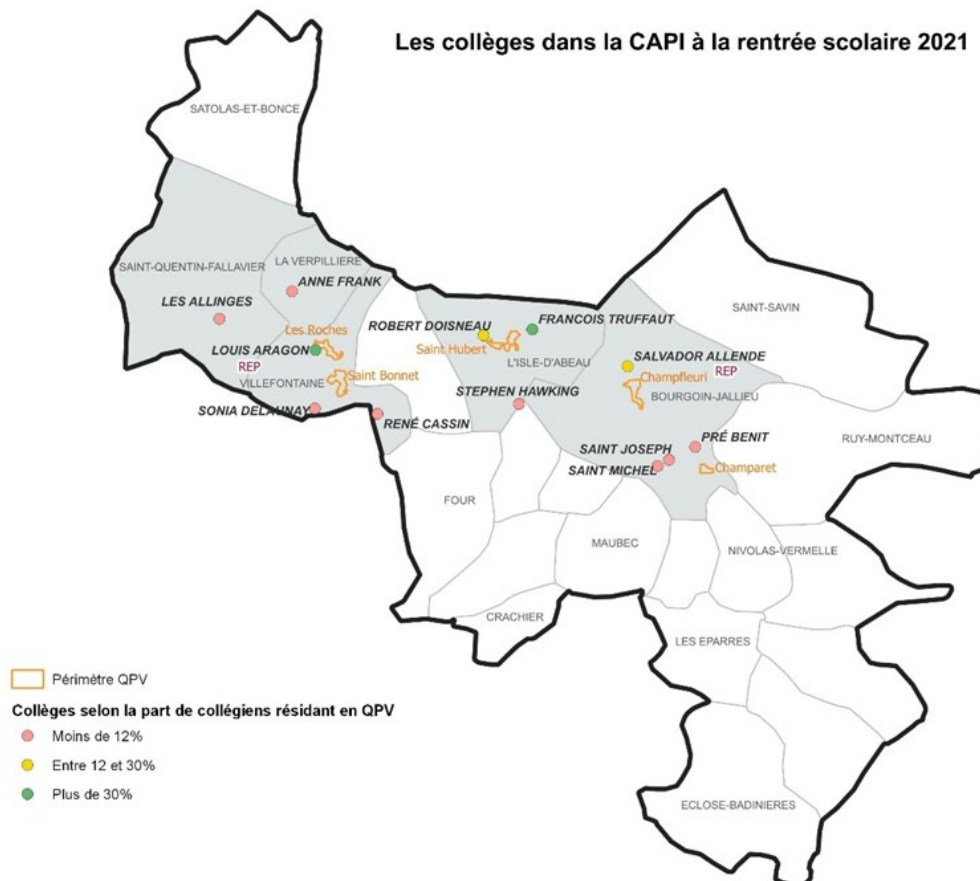
Pour être au plus proche de la réalité des établissements par rapport à la population d'élèves issus des QPV, un système de seuil a été mis en place avec comme facteur la part des collégiens résidant en QPV dans le collège. En effet, un seul collège de la CAPI se trouve véritablement sur le territoire d'un QPV (collège Aragon à Villefontaine) alors que trois autres sont en « quartier vécu » (Salvador Allende à Bourgoin-Jallieu,

François Truffaut et Robert Doisneau à L'Isle d'Abeau). De plus, aucun collège du territoire n'a dans ses effectifs plus de 50% d'élèves habitant un QPV. Ainsi, trois catégories de collèges ont été définies avec une catégorie centrale entre 12% et 30%.

La notion d'éducation prioritaire (collèges en REP ou non) existe également mais il a été décidé de ne pas se baser exclusivement sur ce critère pour distinguer les établissements. En effet, sur les douze collèges de la CAPI, seuls deux se trouvent en REP, et représentent un nombre d'observations statistiques trop faible. De plus, par rapport aux seuils évoqués ci-dessus, il est intéressant de noter qu'un collège qui a plus de 30% de ses élèves provenant des QPV n'est pas en REP alors qu'un autre qui est à moins de 30% est en REP. Ainsi, cette distinction n'est pas apparue comme pertinente à l'échelle de la politique de la ville.

La carte ci-dessous permet de situer l'ensemble des collèges de la CAPI en fonction de la part de collégiens résidant en QPV.

Les collèges de la CAPI à la rentrée scolaire 2021



A la rentrée 2021, la CAPI compte 10 collèges publics dont 2 établissements en éducation prioritaire (REP) et 2 collèges privés. Les collèges en éducation prioritaire sont situés sur 2 communes (Villefontaine et Bourgoin-Jallieu) ayant plusieurs quartiers prioritaires en politique de la ville (QPV). Seul le collège Louis Aragon est situé dans un QPV (Les Roches).

En 2021, les effectifs atteignent 6 849 élèves dans les collèges de la CAPI. 5 812 sont dans des collèges publics dont 1 440 en éducation prioritaire, soit 21 % des collégiens de la CAPI.

16% des élèves étudient dans des col-

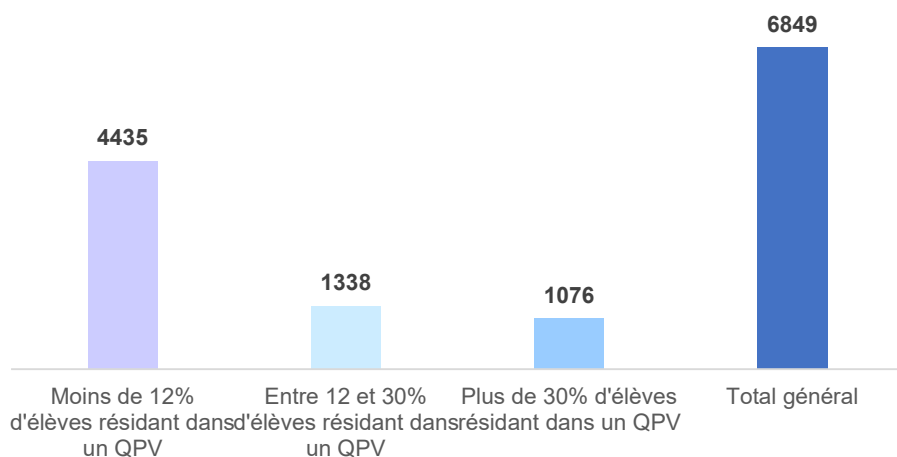
lèges où plus de 30% résident en quartier prioritaire.

Dans les 2 collèges en REP, 30 % des élèves résident dans un QPV en 2021 (contre en moyenne 8% dans les 8 collèges hors éducation prioritaire).

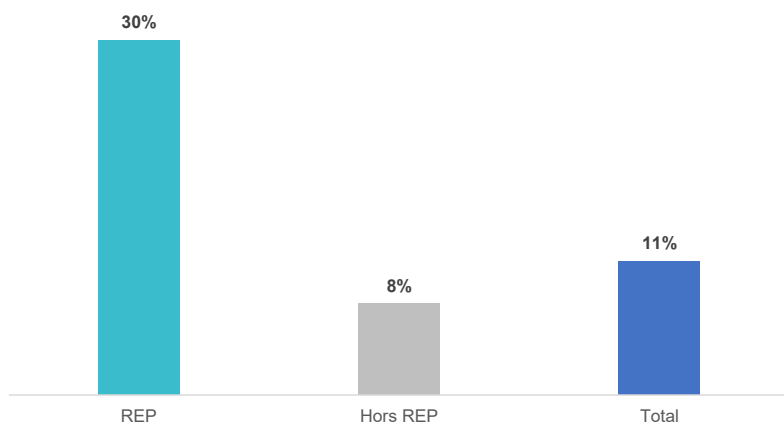
Ainsi, on peut estimer qu'environ 800 collégiens résident dans un quartier de la politique de la ville à la rentrée 2021.

Ces collégiens se répartissent ainsi : 56 % fréquentent un collège REP, 43 % un collège hors éducation prioritaire et 1 % un collège privé.

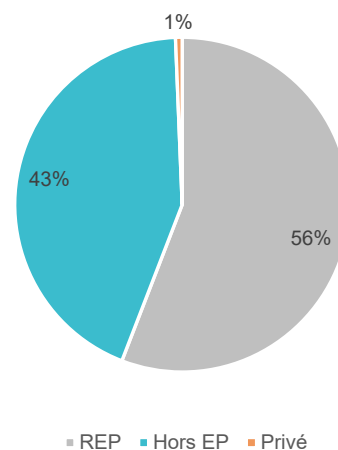
Effectifs des collèges de la CAPI en 2021



Part des collégiens résidant dans un QPV (en % de l'ensemble des élèves de chaque catégorie) en 2021



Répartition des collégiens résidant dans un QPV selon les catégories de collège en 2021



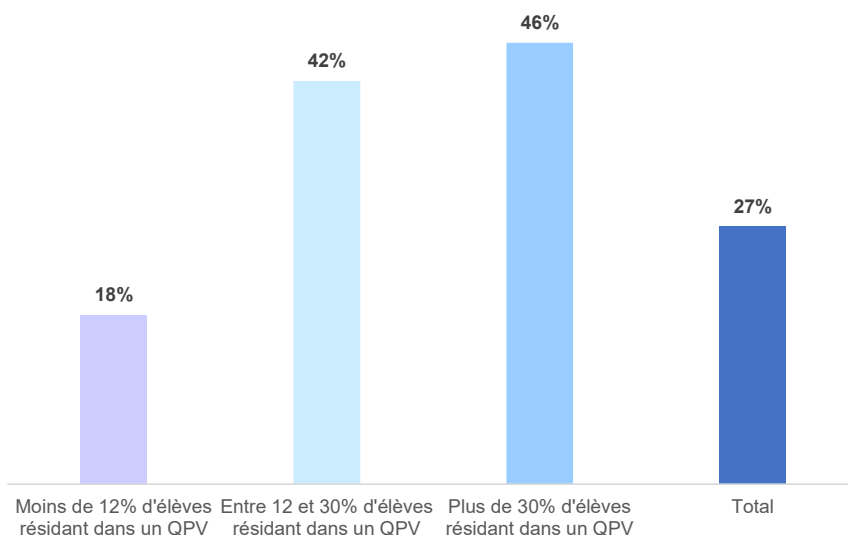
A la rentrée 2021, en moyenne 27 % des élèves sont boursiers dans les collèges de la CAPI, une proportion plus faible que dans les établissements où il y a une part significative d'élèves issus des quartiers prioritaires (jusqu'à 46%).

Dans les collèges où plus de 30% des élèves vivent dans un QPV, près de la moitié des collégiens perçoivent une aide financière.

Parmi les boursiers, en moyenne plus de la moitié des élèves perçoivent une bourse de taux 3 (aide financière la plus élevée) et environ un quart d'entre eux une bourse de taux 2.

Ces taux sont proches quelle que soit la part des collégiens issus d'un QPV au sein des collèges.

Part des boursiers en 2021 (en % des élèves)



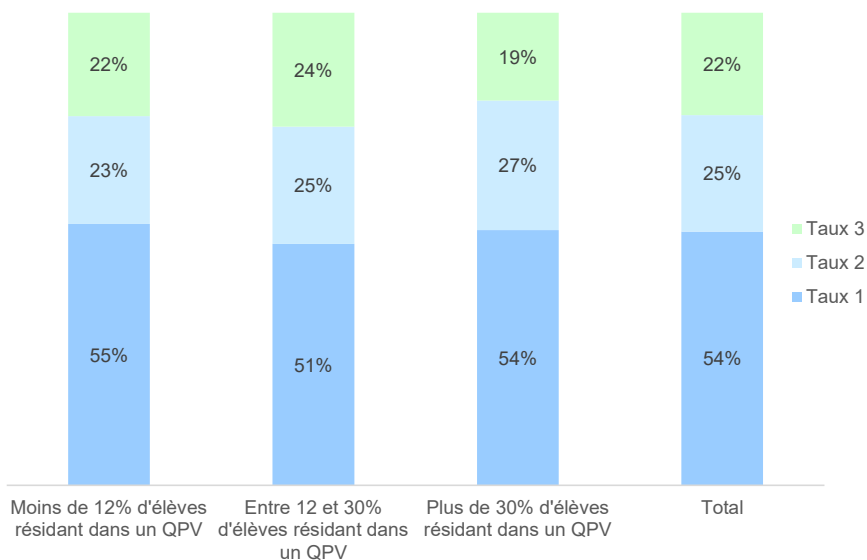
Définition

La bourse des collèges est une aide financière attribuée aux familles par enfant sous conditions de revenus et selon le nombre d'enfants à charge). Les plafonds de ressources ont sensiblement augmenté entre 2018 et 2021.

Montant annuel de la bourse par enfant :
taux 1 : 105 €, taux 2 : 294 €, taux 3 : 459 €.

Source : education.gouv.fr

Répartition des boursiers en 2021 selon le taux de la bourse (en % des boursiers)



LES CSP DES PARENTS DES COLLEGIENS

A la rentrée 2021, 39% des collégiens sont issus de familles dont la catégorie socio-professionnelle des parents est dite défavorisée. Ce taux atteint 60 % dans les établissements où plus de 30% des collégiens résident dans un QPV et 51% dans les collèges où entre 12% et 30% des élèves vivent dans un QPV.

Dans les établissements où moins de 12% des élèves résident dans un QPV, près d'un tiers des collégiens sont issus de familles très favorisées.

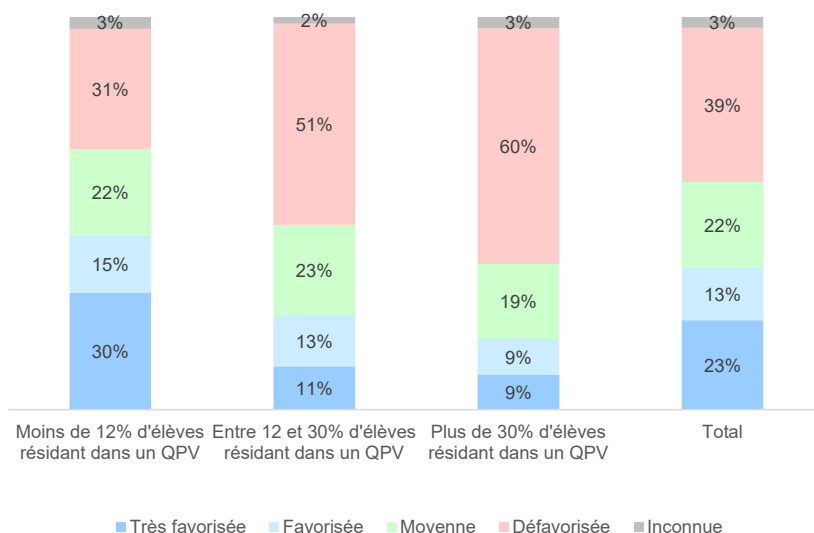
Définition

Professions et catégories socioprofessionnelles des parents des élèves :

La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) a défini une classification en fonction de nombreuses données sur la réussite scolaire des élèves selon la profession de leurs parents. Les catégories socio-professionnelles des parents reposent sur la notion de capital culturel et la connaissance du système éducatif des parents selon leurs professions.

- très favorisées : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professeurs des écoles et assimilés ;
- favorisées : professions intermédiaires ;
- moyennes : employés, agriculteurs, artisans, commerçants ;
- défavorisées : ouvriers, inactifs

Qualification de la profession et catégorie socio-professionnelle des parents des élèves des collèges en 2021

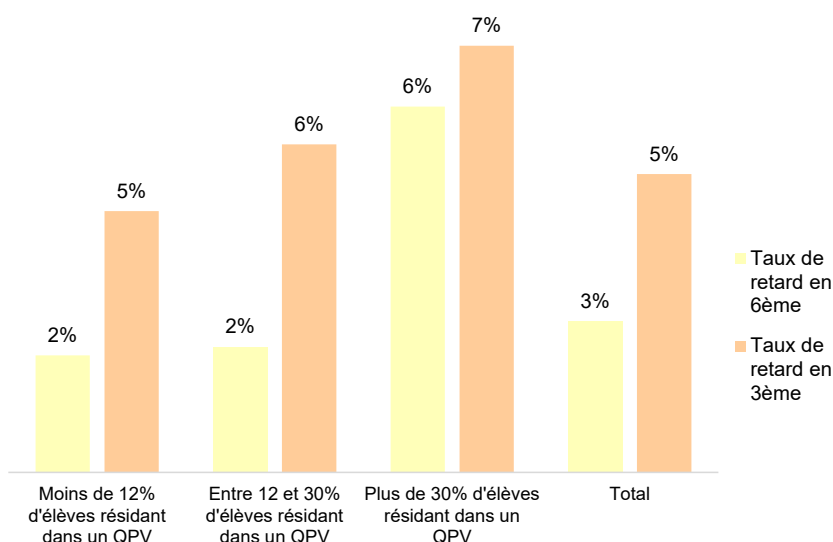


LES TAUX DE RETARD

Les taux de retard en classes de 6^{ème} et 3^{ème} sont plus marqués dans les établissements où près d'un tiers ou plus des collégiens proviennent d'un QPV. Dans les collèges avec une part d'élèves

vivant en QPV supérieure à 30%, en moyenne 6% des collégiens enregistrent des retards en 6^{ème} contre 3% en moyenne dans l'ensemble des collèges.

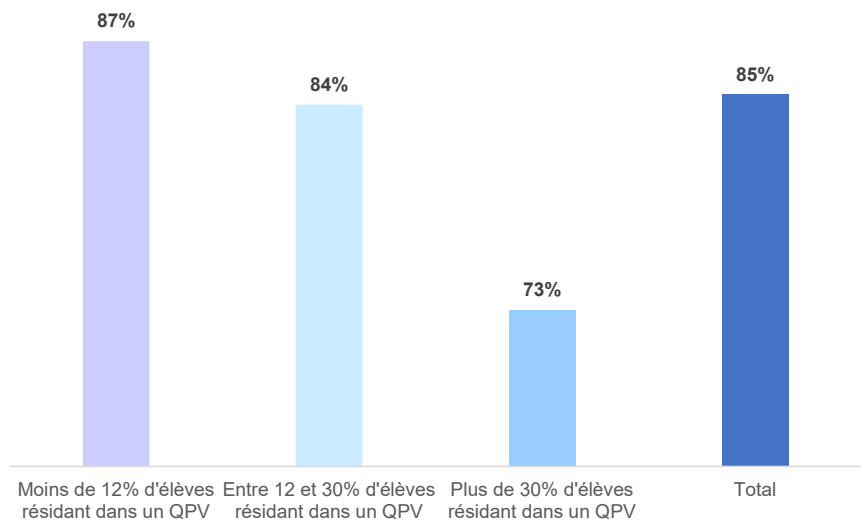
Les taux de retard en 6ème et en 3ème en 2021



LE TAUX DE REUSSITE AU BREVET DES COLLEGES

Le taux de réussite au brevet des collèges est en moyenne de 85% en juin 2021 dans l'ensemble des collèges de la CAPI. Ce taux de réussite est plus faible dans les établissements où la part des

élèves vivant dans un QPV est plus importante. En effet, il est seulement de 73% dans les collèges où plus de 30% des élèves résident en quartier prioritaire..

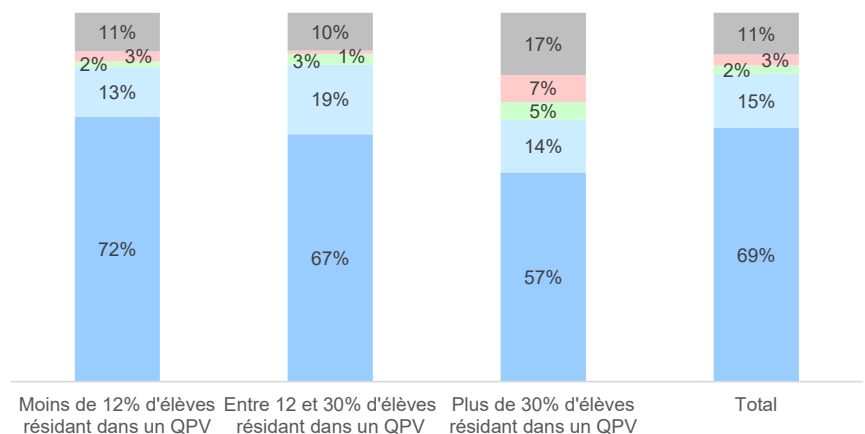


LE TAUX DE PASSAGE APRÈS LA TROISIÈME

En moyenne 69% des élèves rentrés en 2021 en classe de troisième poursuivent leur scolarité dans une seconde générale et technologique. La part est bien inférieure dans les établissements où plus de 30% des collégiens résidents

dans un QPV : 57%. C'est dans ces mêmes établissements que la part des redoublants est la plus forte : elle s'élève à 7% contre 3% en moyenne dans les collèges de la CAPI.

Taux de passage après la troisième en 2021



*Autres :

Etablissements privés hors contrat, établissements agricoles et apprentissage.

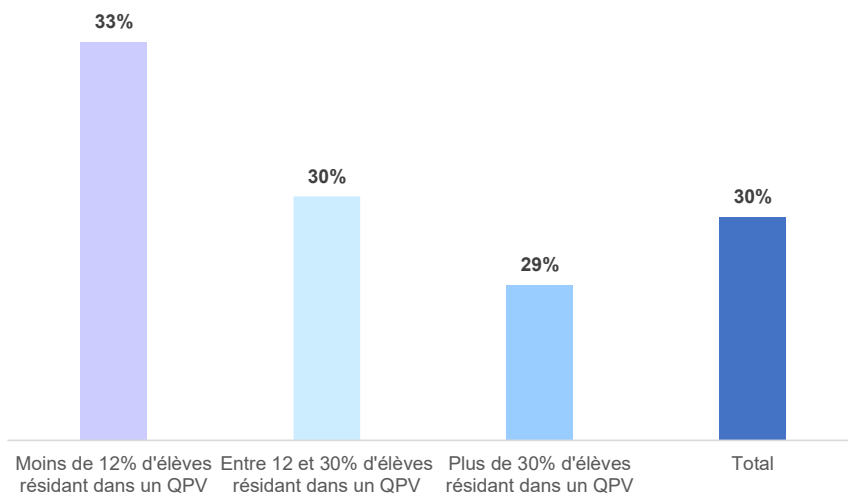
■ Seconde générale ou technologique ■ Seconde professionnelle
 ■ Première année de CAP ■ Redoublement
 ■ Autres*

La part des enseignants de moins de deux ans d'ancienneté dans les collèges de la CAPI est de 30% en moyenne en 2021. Les proportions sont relativement proches quelle que soit la part des résidents en QPV au sein des établissements (entre 29 et 33%).

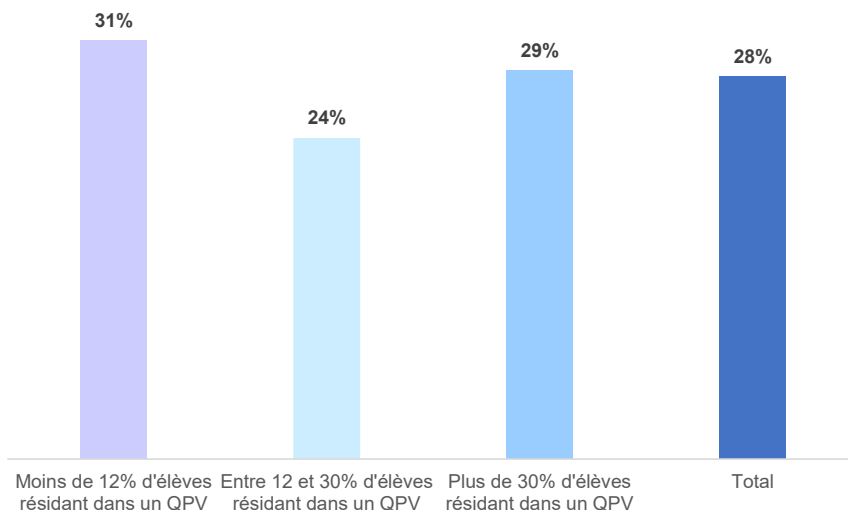
où entre 12 et 30% des élèves vivent dans un QPV, avec un écart de 4 points (24%).

La part des enseignants de moins de 35 ans dans les collèges de la CAPI est en moyenne de 28 % en 2021. Cette part est moins importante dans les collèges

Part des enseignants avec moins de 2 ans d'ancienneté en 2021



Part des enseignants de moins de 35 ans en 2021



Les travaux de l'Observatoire partenarial
Cohésion sociale et territoriale
sont l'expression d'un partenariat
entre la Métropole de Lyon et l'Etat

GRAND LYON
la métropole



Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Région Auvergne Rhône-Alpes, Epora, Pôle métropolitain, Communautés d'agglomération de la Porte de l'Isère, du Bassin d'Annonay, du Pays Viennois, Communautés de communes de l'Est Lyonnais, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, du Pays Mornantais, Communes de Bourgoin-Jallieu, Lyon, Tarare, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Saint-Priest, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest Lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, de la Dombes, des Monts du Lyonnais, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Caisse des dépôts et consignations, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Opac du Rhône, Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Frédéric**
CAMUS 04 81 92 33 20 f.camus@urbalyon.org
Infographie : Agence d'urbanisme